

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

27 novembre 2025

Français

Original : anglais

Genève, 12 novembre 2025

Point 16 de l'ordre du jour

Examen et adoption du rapport final

Rapport final*

I. Introduction

1. La Réunion de 2024 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (la Convention), tenue à Genève du 13 au 15 novembre 2024, a rappelé que la Réunion de 2023 des Hautes Parties contractantes à la Convention, tenue à Genève du 15 au 17 novembre 2023, avait décidé ce qui suit, comme indiqué dans son rapport final (CCW/MSP/2023/7, par. 20) :

- « Le Groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée chargé d'étudier les questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, créé par la décision 1 de la cinquième Conférence d'examen figurant dans le document CCW/CONF.V/10, doit poursuivre ses travaux afin de renforcer la Convention, conformément aux recommandations convenues figurant dans le document CCW/CONF.V/2. Dans le contexte des objectifs et des buts de la Convention, le Groupe doit poursuivre l'examen et l'élaboration, par consensus, d'un ensemble d'éléments d'un instrument, sans préjuger de la nature de celui-ci, et d'autres mesures possibles pour traiter la question des technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, en prenant en compte l'exemple des Protocoles se rapportant à la Convention, les propositions présentées par les Hautes Parties contractantes et d'autres solutions relatives au cadre normatif et opérationnel ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes autonomes létaux, en s'appuyant sur les recommandations et les conclusions qu'il a déjà formulées et en faisant appel à des compétences spécialisées sur les aspects juridiques, militaires et technologiques ;
- Le Règlement intérieur de la sixième Conférence d'examen s'appliquera *mutatis mutandis* au Groupe d'experts gouvernementaux ;
- Le Groupe d'experts gouvernementaux mènera ses travaux et adoptera son rapport par consensus et soumettra un rapport à la septième Conférence d'examen. Le Groupe devrait achever ses travaux le plus tôt possible, de préférence avant la fin de 2025, et le (la) Président(e) du Groupe rendra compte des travaux du Groupe à la Réunion annuelle des Hautes Parties contractantes. La participation la plus large possible de toutes les Hautes Parties contractantes devra être encouragée, conformément aux objectifs du Programme de parrainage de la Convention. Le Groupe d'experts gouvernementaux se réunira chaque année pendant dix jours. ».

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



2. La Réunion de 2024 des Hautes Parties contractantes à la Convention a également décidé de continuer à suivre la situation financière de la Convention (CCW/MSP/2024/7, par. 25).
3. La Réunion de 2024 des Hautes Parties contractantes a de plus décidé d'organiser en 2025, dans le cadre de réunions en présentiel, conformément à la pratique ordinaire observée dans le contexte de la Convention et en fonction des ressources disponibles, la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, du 12 au 14 novembre 2025 (CCW/MSP/2024/7, par. 27).
4. La Réunion de 2024 des Hautes Parties contractantes a en outre décidé de désigner un(e) représentant(e) du Groupe des pays non alignés en tant que Président(e) de la Réunion de 2025 des Hautes Parties contractantes à la Convention (CCW/MSP/2024/7, par. 28).
5. En septembre 2025, les coordonnateurs du Groupe des pays non alignés, du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et du Groupe des États d'Europe orientale ont informé l'Unité d'appui à l'application que leurs groupes respectifs n'étaient pas en mesure de présenter un candidat pour le rôle de Président de la Réunion de 2025 des Hautes Parties contractantes.
6. Le 17 octobre 2025, le coordonnateur du Groupe des pays non alignés a informé l'Unité d'appui à l'application que le Groupe avait désigné l'Ambassadeur Arthur Sewankambo Kafeero, Représentant permanent adjoint de la République de l'Ouganda auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, comme candidat au poste de Président de la Réunion de 2025 des Hautes Parties contractantes. Cette désignation était fondée sur l'idée que la durée de la Réunion de 2025 des Hautes Parties Contractantes serait réduite à une journée, pendant laquelle seraient examinées et adoptées les décisions administratives et procédurales nécessaires à la continuité des travaux relatifs à la Convention en 2026, sans préjudice de toute réunion future des Hautes Parties contractantes. Il n'y aurait pas de débat général mais des documents de travail pourraient être soumis par écrit.
7. Les Hautes Parties contractantes ont entériné, à l'issue d'une procédure écrite d'approbation tacite, la désignation de l'Ambassadeur Arthur Sewankambo Kafeero, Représentant permanent adjoint de la République de l'Ouganda auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, dont la candidature avait été proposée par le Groupe des pays non alignés, comme Président de la Réunion de 2025 des Hautes Parties contractantes, ainsi que les propositions figurant au paragraphe 6.
8. La Réunion de 2024 des Hautes Parties contractantes a demandé à l'Unité d'appui à l'application de continuer à lui faire rapport chaque année sur ses activités et de lui présenter ses coûts estimatifs et ses dépenses effectives (CCW/MSP/2024/7, par. 29).

II. Organisation de la Réunion des Hautes Parties contractantes et participation à la Réunion

9. La Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention s'est tenue à Genève le 12 novembre 2025, sous la présidence de l'Ambassadeur Arthur Sewankambo Kafeero, Représentant permanent adjoint de la République de l'Ouganda auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, élu à cette fonction à l'issue d'une procédure écrite d'approbation tacite.
10. Nora Allgaier, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, a assumé les fonctions de secrétaire de la Réunion. Sophie Guillermin-Golet et Clément Bailly, respectivement spécialiste et spécialiste adjoint des questions politiques au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, ont exercé des fonctions de secrétariat.
11. Les Hautes Parties contractantes dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark,

Équateur, Espagne, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Togo, Tunisie, Türkiye, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).

12. L'État signataire dont le nom suit a participé aux travaux de la Réunion : Égypte.

13. Les États dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion en qualité d'observateurs : Arménie, Azerbaïdjan, Myanmar, Thaïlande et Vanuatu.

14. Des représentants de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Service de la lutte antimines de l'ONU ont également participé aux travaux de la Réunion en tant qu'observateurs.

15. Des représentants des organismes dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion : Centre international de déminage humanitaire- Genève, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Union européenne.

16. Les organisations universitaires et non gouvernementales suivantes ont participé aux travaux de la réunion : Article 36, Fondation DMUN, École nationale des chartes, LEX International, PROTECTION, Stop Killer Robots, Université de Genève.

III. Travaux de la Réunion des Hautes Parties contractantes

17. La Réunion a été ouverte le 12 novembre 2025 par le Président, l'Ambassadeur Arthur Sewankambo Kafeero, Représentant permanent adjoint de la République de l'Ouganda auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, uniquement pour faciliter l'examen et l'adoption des décisions administratives et procédurales nécessaires à la continuité des travaux relatifs à la Convention en 2026. Cette situation ne crée pas de précédent pour l'avenir.

18. La Réunion a été saisie des documents énumérés dans l'annexe II. Les documents de la Réunion sont disponibles dans toutes les langues officielles sur le site Internet de la Convention (<https://meetings.unoda.org/node/74780>), ainsi que par l'intermédiaire du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (ODS), à l'adresse <https://documents.un.org/>.

IV. Dispositions concernant les réunions de 2026

19. La Réunion a décidé d'organiser en 2026, dans le cadre de réunions en présentiel, conformément à la pratique ordinaire observée dans le cadre de la Convention et en fonction des ressources disponibles, rappelant la recommandation faite par la Réunion de 2024 des Hautes Parties contractantes, qui a exhorté toutes les Hautes Parties contractantes à honorer les obligations financières qui leur incombent au titre de la Convention (CCW/MSP/2024/7, par. 24) :

a) La Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole V, le 9 novembre 2026, conformément aux décisions pertinentes prises par la dix-neuvième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole V ;

b) Une réunion du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, les 10 et 11 novembre 2026, conformément aux décisions pertinentes prises par la vingt-septième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié ;

c) Une réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes d'une durée de dix jours, du 2 au 6 mars et du 31 août au 4 septembre 2026. La Réunion a également adopté les coûts estimatifs pour 2026, tels qu'ils figurent dans le document CCW/MSP/2025/5 ;

d) La vingtième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, le 12 novembre 2026, conformément aux décisions pertinentes prises par la dix-neuvième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole V ;

e) La vingt-huitième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, le 13 novembre 2026, conformément aux décisions pertinentes prises par la vingt-septième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié ;

f) La réunion du Comité préparatoire de la septième Conférence d'examen, du 7 au 9 septembre 2026. La Réunion a également adopté les coûts estimatifs correspondants, tels qu'ils figurent dans le document CCW/MSP/2025/6 ;

g) La septième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention, du 16 au 20 novembre 2026. La Réunion a également adopté les coûts estimatifs correspondants, tels qu'ils figurent dans le document CCW/MSP/2025/7, et a recommandé un ordre du jour provisoire (annexe I).

20. La Réunion a également engagé l'ensemble des Hautes Parties contractantes à contribuer au programme de parrainage, ainsi que tous les États qui n'étaient pas encore parties à la Convention, s'ils étaient en mesure de le faire, afin de promouvoir l'universalisation et le renforcement de l'application de la Convention et de ses Protocoles.

21. Le Groupe des États d'Europe orientale a renoncé à son droit de nommer un représentant Président désigné de la septième Conférence des Hautes Parties Contractantes chargée de l'examen de la Convention. La Réunion a décidé de nommer un représentant du Groupe des pays non alignés Président désigné de la septième Conférence des Hautes Parties Contractantes chargée de l'examen de la Convention.

V. Conclusion de la réunion

22. À sa séance du 12 novembre 2025, la Réunion a adopté son rapport final, publié sous la cote CCW/MSP/2025/CRP.1/Rev.1, le texte définitif du rapport devant être publié sous la cote CCW/MSP/2025/8.

Annexe I

Ordre du jour provisoire

Septième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention

(tel que recommandé par la Réunion de 2025 des Hautes Parties contractantes, le 12 novembre 2025)

1. Ouverture de la Conférence.
2. Confirmation de la nomination du (de la) Président(e) désigné(e) de la Conférence.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du (de la) Secrétaire général(e) de la Conférence.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tout organe subsidiaire de la Conférence.
7. Élection des Vice-Président(e)s de la Conférence d'examen et des Président(e)s et Vice-Président(e)s des Grandes Commissions, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.
9. Présentation du rapport du Comité préparatoire.
10. Présentation du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux.
11. Échange de vues général.
12. Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés.
13. Examen de toute proposition concernant la Convention et les Protocoles existants.
14. Examen de propositions concernant des protocoles additionnels à la Convention et d'autres propositions.
15. Questions financières se rapportant à la Convention et aux Protocoles y annexés et relations entre les Hautes Parties contractantes et l'ONU.
16. Questions diverses.
17. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
18. Rapports des Grandes Commissions.
19. Rapport du Comité de rédaction.
20. Examen et adoption des documents finals.
21. Clôture de la Conférence.

Annexe II

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
CCW/MSP/2025/1	Ordre du jour provisoire
CCW/MSP/2025/2	Programme de travail provisoire
CCW/MSP/2025/3	Rapport sur le Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques
CCW/MSP/2025/4	Rapport de l'Unité d'appui à l'application
CCW/MSP/2025/5	Coûts estimatifs Réunion de 2026 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes
CCW/MSP/2025/6	Coûts estimatifs Réunion du Comité préparatoire de la septième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention, en 2026
CCW/MSP/2025/7	Coûts estimatifs Septième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention
CCW/MSP/2025/8	Rapport final
CCW/MSP/2025/INF.1 [anglais, espagnol et français seulement]	Liste des participants
CCW/MSP/2025/WP.1 [anglais seulement]	Document de travail soumis par l'Union européenne, l'Albanie, la Géorgie, l'Islande, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Norvège, la République de Moldova et l'Ukraine
CCW/MSP/2025/WP.2 [anglais seulement]	Document de travail soumis par le Japon
CCW/MSP/2025/WP.3 [anglais seulement]	Document de travail soumis par la République de Corée
CCW/MSP/2025/WP.4 [anglais seulement]	Document de travail soumis par l'Autriche
CCW/MSP/2025/WP.5 [anglais seulement]	Document de travail soumis par le Brésil, la Belgique, l'Irlande, la Norvège et la Suisse au nom de l'Allemagne, de l'Angola, de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, de la Bulgarie, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du Danemark, d'El Salvador, de l'Équateur, de l'Espagne, de l'État de Palestine, de la Finlande, de la France, du Guatemala, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Kazakhstan, de Kiribati, du Lesotho, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, du Mexique, du Monténégro, du Mozambique, de Nauru, du Nigéria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Panama, du Pérou, du Portugal, de la République dominicaine, de la Sierra Leone, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande et de l'Uruguay

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
CCW/MSP/2025/WP.6 [anglais seulement]	Document de travail soumis par l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Costa Rica, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Philippines et la Suisse
CCW/MSP/2025/WP.7 [anglais seulement]	Document de travail soumis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
CCW/MSP/2025/WP.8 [espagnol seulement]	Document de travail soumis par le Venezuela (République bolivarienne du)
CCW/MSP/2025/WP.9 [anglais seulement]	Document de travail soumis par le CICR
CCW/MSP/2025/WP.10 [anglais seulement]	Document de travail soumis par l'Irlande
CCW/MSP/2025/WP.11 [anglais seulement]	Document de travail soumis par le Brésil
CCW/MSP/2025/WP.12 [anglais seulement]	Document de travail soumis par le Canada
CCW/MSP/2025/WP.13 [espagnol seulement]	Document de travail soumis par Cuba
CCW/MSP/2025/WP.14 [anglais et russe seulement]	Document de travail soumis par la Fédération de Russie
CCW/MSP/2025/WP.15 [anglais et chinois seulement]	Document de travail soumis par la Chine
CCW/MSP/2025/WP.16 [anglais seulement]	Document de travail soumis par l'Albanie, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, Malte, le Monténégro, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas (Royaume des), la Pologne, le Portugal, la Principauté de Monaco, la République de Chypre, la République de Corée, la République de Moldova, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et l'Ukraine
CCW/MSP/2025/WP.17 [anglais seulement]	Document de travail soumis par Israël
CCW/MSP/2025/WP.18 [anglais seulement]	Document de travail soumis par l'Australie

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
CCW/MSP/2025/WP.19 [anglais seulement]	Document de travail soumis par l'Australie au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie- Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, du Chili, de Chypre, de la Colombie, de la Croatie, du Danemark, de l'Équateur, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, du Mexique, du Monténégro, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Panama, du Pérou, de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, de la République dominicaine, de la République de Moldova, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Royaume des Pays-Bas, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine
